

Mexico, 27 janvier.

Les impérialistes ont encore remporté divers succès.

On dit que M. Langlois a élaboré un plan financier sur la base de 30 millions de dollars de recettes dont 24 millions de recettes ordinaires et 6 millions de recettes extraordinaires.

Les journaux mexicains disent que les Etats-Unis donneront des explications et une réparation au sujet de l'affaire de Bagdad et que des difficultés ultérieures seront ainsi évitées.

Marseille, 25 février.

Les avis de Tripoli de Syrie sont du 13. Aucun nouveau combat n'avait eu lieu depuis le 28 janvier. Les principaux détails de la victoire remportée ce jour-là par les Maronites sont confirmés, sauf la capture de l'officier français Athabie qui paraît douteuse. Les milices du Liban s'étaient positivement dispersées. Les communications avec la montagne étaient très difficiles. Les soldats turcs avaient tué par vengeance plusieurs miliciens du Liban et deux religieux maronites. Joseph Karam avait écrit à Daoud et au commandant de la station navale française pour se justifier d'avoir commencé la lutte. Le consul de France insistait pour la paix et la soumission immédiate des montagnards. Dervisch Pacha allait arriver avec des pouvoirs extraordinaires.

Dublin, 25 février.

Quatre soldats des régiments anglais, arrivés hier de Portsmouth, ont été arrêtés. Les arrestations continuent à Cork et ailleurs.

Hambourg, 26 février.

Un télégramme, adressé de Kiel au journal *Les nouvelles de Hambourg*, dit que le gouvernement du pays a adressé au lieutenant-général de Gablenz une pétition pour le prier d'admettre à prendre part à la fixation du budget quinze personnes notables, désignées dans la pétition et pour la plupart membres des Etats de Holstein.

BULLETIN INDUSTRIEL & COMMERCIAL

Par décision du ministre des finances, l'intérêt des bons du Trésor, à partir du 25 février inclusivement, est fixé comme il suit :

A 2 1/2 0/0 pour les bons de 3 à 5 mois ;
A 3 0/0, pour les bons de 6 à 11 mois ;
A 3 1/2 0/0, pour les bons à un an.

On lit dans le *Moniteur* :

Plusieurs propositions, accompagnées d'offres de redevances ont été adressées à la Commission impériale de l'Exposition, à l'effet d'obtenir certains privilèges de publicité.

Dans sa séance du 24 février 1866, la Commission impériale a examiné la question en principe : elle a décidé qu'elle n'accueillerait aucune demande de ce genre ; que toute la publicité concernant l'Exposition universelle de 1867 devait rester dans le domaine de la libre concurrence, et ne pouvait devenir, à aucun titre, l'objet d'une concession privilégiée constituant une source de recettes pour son budget.

Des sériciculteurs de l'Ardeche et de la Drôme exécutent à la lettre ces paroles de l'Evangile : « Tout arbre qui ne porte pas de fruits doit être coupé et mis au feu. » Leurs mûriers ne leur produisant pas de la soie depuis plusieurs années, ils les abattent. M. Dejoux, président de la Société d'agriculture de l'Ardeche, a récemment protesté, dans un discours de circonstance, contre cet acte, qu'il a taxé de vandalisme. « N'arrachons pas nos mûriers, s'est-il écrié, car des temps meilleurs sont

puis enfin, un portefeuille en maroquin, couvert d'un carré de papier sur lequel je lis ces mots :

« POUR MON CHER MAX ! »

Tout ce qui reste de notre chétive fortune. Dieu sait comme je me suis efforcée de la ménager et quel chagrin c'est pour moi de n'avoir à laisser qu'une chétive ressource à celui qui sera bientôt si abandonné. J'aurais voulu qu'il ait son droit qu'il entrât dans la magistrature. C'est dans ce but que j'ai quitté ma paisible retraite, et vendu mon patrimoine. Hélas ! ma fortune n'était pas à la hauteur de mon ambition. A présent, je n'ose plus croire à la réalisation d'un désir qui m'a tant occupée. Mais, avec l'instruction que Max a reçue, avec du courage et de la persévérance, il peut du moins s'ouvrir une autre carrière, et je compte qu'il maintiendra, par la droiture de ses principes, l'honneur de son nom. Il a été si doux et si tendre pour sa vieille triste grand-mère, mon cher enfant ! Je le remercie du fond de l'âme des consolations qu'il m'a données, dans ma pauvre vie. J'espère que le bon Dieu, qui prend soin du passereau, prendra soin de l'honnête orphelin et le soutiendra dans ses peines, et le guidera dans les diverses vicissitudes de son existence. Depuis le jour de sa naissance, depuis vingt ans, il a été l'objet de ma sollicitude. A l'heure suprême, mes derniers vœux, ma dernière prière, mon dernier soupir seront pour lui.

LOUISE FRAISANS, née MARTELLE

P. S. Si de son malheureux petit héri-

peut-être proches où le mûrier redeviendra l'arbre d'or, suivant les riches expressions d'Olivier de Serres. Et puis, en attendant, le mûrier ne donne-t-il pas à son propriétaire du bois à brûler par la taille, et une double saison de feuilles, si précieuses en tout temps pour la nourriture du bétail ?

Mais si quelques sériciculteurs désespèrent du mûrier, d'autres vont essayer de le cultiver suivant la méthode en usage dans l'Inde et la Caroline-du-Sud. Dans ces pays, on fait des cultures de mûriers. On sème, dès les premiers jours du printemps, les graines conservées avec soin pendant la mauvaise saison ; puis, quand les jeunes plants sont assez forts, on les fauche pour en alimenter les jeunes vers à soie. Aussi les sériciculteurs d'Italie, de la Drôme et de l'Ardeche ont-ils fait importer de la Chine, pays natal du mûrier, des graines de cette essence en même temps qu'ils faisaient venir des graines de vers à soie du Japon.

Ils sont ainsi remontés à la source de la culture séricicole. Peut-être cette double mesure sera-t-elle plus efficace contre la maladie des vers à soie que tous les remèdes imaginés par la science et la bêtise humaine.

Pour revenir à la culture en prairie du mûrier, on a fait observer que dans nos pays la levée des graines au printemps serait trop lente pour que les jeunes plants pussent être assez forts et fauchés en temps opportun pour la nourriture des vers à soie. On conseille donc de les semer dès l'automne, assez tôt pour que les jeunes plants puissent acquies avant les gelées une certaine force et résister à celle-ci. On conseille aussi de les couvrir de feuilles ou de paille pour les préserver des grands froids.

On ne sait pas au juste la quantité de graines nécessaire pour ensemer un camp d'une étendue limitée, car la réussite dépend de la qualité des graines et des soins qu'on donne à celles-ci et aux jeunes plants. Tout ce que l'on sait, c'est que 27 grammes de bonnes graines de mûrier blanc produisent environ 10,000 plantes. Il faut semer de préférence en lignes et en sillons, afin de faciliter le binage et le sarclage. La fauchaison des jeunes plantes remplace avantageusement le cueillette des feuilles sur les arbres.

Les essais précoces de graines du Japon et d'autres provenances faites à l'établissement royal de Turin ont parfaitement réussi ; c'est de bon augure.

M. Dejoux, dont nous parlions en commençant, conseille néanmoins aux sériciculteurs de chercher à obtenir, avec les cartons d'importation directe, leurs graines pour l'année prochaine ; car l'expérience dit qu'on ne doit pas compter d'une manière absolue sur les éducations de graines du Japon de 2^e et de 3^e année : si quelques-unes ont réussi, beaucoup ont échoué. (Salut Public.)

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Le numéro 5 du Recueil des Actes administratifs de la Préfecture du Nord contient la circulaire suivante, adressée à MM. les sous-préfets et maires du département du Nord :

Paris, le 21 février 1866.

Messieurs, il s'est écoulé bien peu de temps depuis que j'adressais un premier appel à votre concours, et déjà, je suis obligé de vous faire mes adieux.

Ce n'est pas sans un vif et profond regret que je vous quitte. Si courte qu'ait été mon administration dans le Nord, rien ne pourra effacer de mon cœur le souvenir de l'accueil que j'ai trouvé auprès de vos laborieuses et intelligentes populations.

Elles avaient compris que je m'étais donné sans réserve ; elles avaient jugé mes intentions et mes vœux d'après les témoignages d'affection dont m'avait comblé

tags, Max peut détacher quelque chose pour Geneviève, je crois qu'il fera une bonne œuvre. La brave fille nous a été bien dévouée, et nous a généreusement servis.

Besançon, 24 avril.

X. MARMIER.

LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO.

Théâtre de Roubaix.

Judi 1^{er} mars 1866.

Spectacle extraordinaire, au bénéfice des employés du Théâtre

HÉLOÏSE PARANQUET, comédie nouvelle en 4 actes.

LA CHANOINESSE, vaudeville.

TÉLÉGRAPHIE.

Tarif intérieur établi par la loi du 3 juillet 1864.

1. Entre deux bureaux d'une même ville ou d'un même département : P. C.
1 à 20 mots, adresse et signature comprises 1
Chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine excédante. 50
2. Entre deux bureaux de départements différents.
1 à 20 mots, adresse et signature comprises 2
Chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine excédante. 1
La date, l'heure du dépôt et le lieu du départ sont transmis d'office.

d'autres départements qui me sont aussi bien chers : elles m'auraient secondé, j'en ai la confiance, pour servir l'Empereur et travailler à la prospérité du pays.

Je vous remercie, Messieurs, je remercie vos concitoyens de ses sympathies qui auraient fait ma force. Mon dévouement à vos intérêts, à votre industrie si belle et si riche, à votre agriculture si progressive, survivra à nos rapports officiels. Laissez-moi espérer que vous ne m'oublierez pas vous-mêmes et que nous resterons unis par le patriotisme et nos sentiments et par notre loyale fidélité au Prince et à la dynastie qui sont la fortune même de la France.

Agrérez, Messieurs, la nouvelle expression de mon affectueux attachement.
Le Préfet du Nord,
J. M. PIÉTRI.

On se souvient, lisons-nous dans l'Industrie, du projet de loi qui avait été présenté, l'an dernier, au Corps législatif, pour modifier les conventions faites entre l'Etat et la Compagnie du Nord. La garantie de 4 65 pour cent sur le capital du nouveau réseau devait être annulée, mais, par contre, la Compagnie aurait été exonérée du partage des bénéfices au-dessus d'une certaine limite, qui est, nous le croyons, de 80 francs par action. Il est vrai que la construction de quelques nouveaux embranchements lui aurait été imposée.

Ce projet a été retiré, de sorte que la Compagnie du Nord reste placée sous le régime établi pour les cinq autres grandes Compagnies.

Les opérations du tirage au sort, présidées par M. Des Rotours ont été terminées lundi vers quatre heures et demie. Le nombre des jeunes gens inscrits était de 368, réparti comme suit :

Roubaix	294
Wattrelos	46
Wasquhal	17
Croix	11

Ce matin à neuf heures, Alexandre Dumas est arrivé à Roubaix. Il est descendu chez MM. Lefebvre-Ducatteau frères dont il a visité l'important établissement. Un ouvrier-poète, Pierre Dubou, a lu au célèbre romancier quelques vers que nous reproduisons :

Devant l'esprit, le talent je m'incline,
Devant le cœur ardent, humain, le mien se fonde.
La couronne du pauvre, elle est faite d'épique,
Et celle de la gloire ombre votre front.

Ce beau front, ce génie et ce cœur plein
[de flamme,
Ont des pas fourvoyés éclairé le chemin,
Tous les spectacles des temps, au souffle de votre
[âme,
Revivent sur la feuille où pose votre main.

Mais devant ma bassesse, ô Géant, divin
[Mage !
Resplendit aujourd'hui votre vivante image,
Votre aspect de ma vie a fait le plus beau jour,
Que ne peut mon esprit exprimer par amour.

PIERRE DUHEM.

Alexandre Dumas, après avoir déjeuné chez M. Jean Lefebvre, est reparti pour Lille vers une heure.

Nous rappelons à nos lecteurs que le Cours public de Droit commercial commencera le jeudi 1^{er} mars, à huit heures du soir, dans le local affecté aux cours de physique et de langue anglaise.

Nous espérons que ce cours sera suivi par un grand nombre d'auditeurs, et nous mettrons sous les yeux de nos lecteurs une analyse du sujet que M. Hindré, avocat, traitera dans chacune de ses leçons.

La leçon d'ouverture sera consacrée à l'exposé des caractères généraux du droit commercial.

Le Cours de langue anglaise, professé par M. Vanhove, aura désormais lieu tous les vendredis, dans le même local.

Il est positif que le projet relatif aux enveloppes de lettres timbrées, dont nous avons entretenu plusieurs fois nos lecteurs, va être mis à exécution. D'après ce qu'on nous mande de Paris, on n'attendrait même pas le 1^{er} janvier 1867 ; le timbrage et le débit des enveloppes auraient lieu à partir du 1^{er} juillet prochain. Voici les principales dispositions inscrites au budget quant à la mesure en question :

L'administration des postes est autorisée à faire imprimer le type ordinaire des timbres-poste à 5, 10, 20, 40 et 80 centimes, avec reproduction exacte de leur nuance respective, sur des enveloppes qu'elle émettra au prix maximum de 1 centime en sus de la valeur du timbre-poste.

Les particuliers sont admis à faire imprimer le type des mêmes timbres sur du papier destiné à la confection d'enveloppes et de feuilles de papier à lettres, et à faire imprimer le type de tous les timbres-poste sans distinction, de 1 à 80 centimes, sur du papier destiné à la confection des bandes d'adresse pour l'expédition des objets de correspondance affranchis à prix réduit.

Les moyens d'exécution ainsi que les conditions auxquelles le public sera admis à profiter des dispositions de la présente loi seront déterminés par un règlement d'administration publique.

Dimanche dans l'après-midi, un couple campagnard se présente dans un maga-

sin de Tourcoing, fit un achat de minime importance et se retira au bout de quelques instants.

Après le départ des deux paysans, la marchande s'aperçut de la disparition d'une pièce de liffetas noir d'une valeur de 600 francs. On prévint immédiatement la police ; mais les recherches faites pour découvrir ces hardis voleurs n'ont abouti à aucun résultat.

Encore un suicide ! — Lundi, vers midi, on a trouvé pendu dans son domicile le nommé Desiré W... ouvrier serrurier, âgé de 33 ans demeurant Grande-rue.

Cet individu donnait depuis quelque temps des signes évidents d'aliénation mentale.

M. Babinet nous promet, pour le 31 mars, une éclipse de lune des plus curieuses. Ce jour-là, depuis trois heures cinquante-quatre minutes jusqu'à cinq heures trente-deux minutes du matin, la lune sera complètement dans l'ombre de la terre : elle ne se dégagea entièrement qu'après son coucher, qui aura lieu à cinq heures quarante-quatre minutes du matin ; or, le soleil se levant à cinq heures quarante deux minutes, on pourra voir à la fois les deux astres sur l'horizon, l'un à l'orient et l'autre à l'occident, avec un disque plongé dans l'ombre de la terre.

Cours public de Physique

Mercredi 28 février à 8 h. du soir

Application scientifique de l'électro magnétisme. Chronographe, chronoscope de M. Pouillet, chronoscope de M. Navrez, chronoscope remplaçant la machiue d'Atwood.

ETAT CIVIL DE ROUBAIX

Du 17 au 23 février 1866 inclus.

NAISSANCES.

32 garçons et 24 filles.

MARIAGES.

19 février. — Théophile Debarge, tisserand, et Thérèse Florin, tisserande. — Joseph Sehrens, employé de fabrique, et Adèle Carlier, journalière. — Edouard Vandepuette, fleur, et Marie Delansy, femme de chambre. — Gilles Demol, tisserand, et Melanie Debaère, tisserande.

DÉCÈS

17 février. — Henri Corne, célibataire, 53 ans, rentier, rue des Champs. — Horace Raux, époux de Célestine Lefebvre, 66 ans, épicière, rue St-Georges. — Seraphine Boyé, épouse de Victor Scholaert, 24 ans, ménagère, Hôpital.

18 février. — Henri Lemieugre, époux de Marie Becquar, 55 ans, marchand d'habits, Cul-de-Four. — Adèle Lepers, épouse d'Henri Stalens, 35 ans, ménagère, rue Neuve-du-Fontenoy. — Reine Delattre, épouse de Louis Debuck, 32 ans, ménagère, Hôpital.

19 février. — Anne Robert, épouse d'Antoine Wester, 49 ans, ménagère. — Anne Lebrun, veuve d'Amand Deffrenne, 77 ans, sans profession, Hospice.

20 février. — Sophie Herman, épouse de Carlos Demette, 32 ans, tisserande, au Tilleul.

21 février. — Jean-Baptiste Bonnel, célibataire, 45 ans, domestique, quai du Canal.

22 février. — Emile Desalmon, 17 ans, employé de commerce, rue de Tourcoing. — Adèle Broutin, célibataire, 49 ans, batelière, Pont-Jonville.

23 février. — Jean-Baptiste Krusz, célibataire, 42 ans, fleur, Cul-de-Four. — Florine Paurisse, épouse de Napoléon Dabatia, 24 ans, ménagère, Embranchement. — Richard Jovenelle, époux de Rosalie Gadenne, rentier, route de Lannoy.

Il est décédé en outre 18 garçons et 18 filles, au-dessous de l'âge de 10 ans.

Le Maire de la ville de Roubaix prévient ses concitoyens qu'à compter de ce jour, le rôle des contributions personnelle et mobilière et celui des patentes est en recouvrement, et qu'il s'élève en principal et centimes additionnels.

Savoir :

1. La contribution personnelle et mobilière à la somme de 108,901.34
2. La contribution des patentes à la somme de 471,891.92
3. Frais d'avertissement. 224.20
Total : Cinq cent quatre vingt-un mille dix-sept francs quarante-six centimes.

Les contributions directes sont exigibles par douzième. Les propriétaires ou principaux locataires des maisons sont tenus, un mois avant le déménagement de leurs locataires ou sous-locataires, de se faire représenter les quittances de leurs contributions, à peine d'en demeurer responsables. En cas de refus de la part du locataire ou du sous-locataire de produire les quittances demandées, le propriétaire ou principal locataire doit immédiatement en prévenir le percepteur et retirer de lui une reconnaissance, par écrit, de cet avertissement. En cas de déménagement furtif, pareil avis doit être donné dans les trois jours au percepteur. Les demandes en décharge ou réduction doivent être présentées dans les trois mois de la publication des rôles et les demandes en remises ou modérations pour pertes occasionnées par des événements extraordinaires, dans les quinze jours qui suivent ces événements.

Toute réclamation à laquelle ne seraient pas joints l'extrait du rôle et la quittance

des termes échus ne sera pas admise. Celles qui auront pour objet une cote en dessous de trente francs ne seront pas assujetties au droit de timbre.

Fait à la mairie de Roubaix, le 25 février 1866.

ERNOULT-BAYART.

Pour toute la chronique locale : J. RENOUX.

THÉÂTRE

L'administration, dont l'activité ne se ralentit pas : s'est empressée de monter, après le *Lion Amoureux*, la seule pièce qui, en ce moment, à Paris, puisse entrer en lutte comme succès et comme recette, avec le dernier chef-d'œuvre de Ponsard : *Héloïse Parquet*, dont la vogue augmente à chaque représentation sera jouée jeudi 1^{er} mars, sur notre théâtre ; cette fois encore, le public de Roubaix sera le premier en province mis à même d'apprécier et d'applaudir l'œuvre si intéressante et si attachante de M. Durantin. *Héloïse Parquet* se recommande surtout par la vérité des situations et des sentiments. La lutte éternelle du vice et de la vertu y est reproduite avec une énergie saisissante et sous un aspect tout nouveau. Si l'on ajoute à cela un style élégant et correct, on sera persuadé, comme nous le sommes, que, comme pour le *Lion Amoureux*, la salle sera trop petite jeudi prochain pour contenir le public avide d'applaudir l'œuvre du jeune écrivain, qui a su, dès le premier coup, se placer au premier rang des auteurs dramatiques.

FAITS DIVERS

Les derniers renseignements officiels sur le typhus nous fournissent les détails suivants :

« En Angleterre, dans le pays de Galles et en Ecosse, vingt-deux comtés ne sont pas atteints. Trente-quatre comtés n'ont pas eu d'augmentation, tandis que vingt-sept autres annoncent une augmentation de 2,281 cas. La diminution n'a été constatée que dans 23 comtés et elle est représentée par un total de 870 cas en moins.

En somme, dans la semaine qui finissait le 17 février, il y a eu augmentation totale, en Angleterre, dans le pays de Galles et en Ecosse, de 1,411 cas.

On sait que le gouvernement français a chargé MM. Delpech et Raynal d'aller étudier la trichinose en Allemagne. Ces deux savants devaient tout d'abord s'arrêter à Huy, en Belgique, où la maladie s'était, disait-on, déclarée.

Notre correspondant de Bruxelles, qui déjà nous avait annoncé que la trichinose n'avait pas fait d'apparition en Belgique, nous confirme aujourd'hui cette nouvelle. Une interpellation faite samedi au ministre de l'intérieur, dans la Chambre des représentants, a provoqué une réponse positive sur ce point, et c'est officiellement que le gouvernement belge a déclaré qu'il n'y a pas eu de trichinose dans la ville d'Huy, ni sur toute autre partie du territoire belge.

La municipalité de Marseille vient de prendre une très bonne mesure. Le vétérinaire de la ville, chargé de l'inspection des boucheries, vient d'être pourvu des instruments nécessaires à l'étude microscopique des viandes destinées à la consommation. — L. Loiseau.

(Avenir National.)

On écrit d'Anvers 23 février à l'Indépendance :

Un grand malheur est arrivé ce matin à la gare du chemin de fer de l'Etat, où s'embarquent également les voyageurs pour la Hollande.

Vers sept heures et demie, au moment où le convoi partait pour Rotterdam allait semettre en route, la locomotive de ce train a fait explosion avec un bruit formidable ; on aurait dit une décharge de plusieurs canons de fort calibre. Le chauffeur, qui se trouvait seul sur la plate-forme de la machine, a été lancé à travers le toit vitré de la gare à plus de trente mètres de distance ; on n'a relevé qu'une masse informe.

C'est heureusement le seul accident à déplorer, car le mécanicien qui devait diriger le train était descendu quelques minutes avant l'explosion, pour mieux écouter le signal du départ.

Les voitures du train n'ont pas souffert et les voyageurs en ont été quittes pour la peur. La toiture vitrée de la gare est passablement endommagée.

La victime de ce funeste accident est le nommé Florimond Loth ; il était marié, mais il ne laisse pas d'enfants.

Les journaux anglais portaient d'un coup de vent violent qui, dans la journée du 23 février, a enlevé les immenses hangars de MM. Fry, Janson et compagnie de Darlington. Un homme a été tué sur place, trois ou quatre autres ont eu les jambes fracturées. La perte est évaluée de 2 à 3000 livres sterling, (75,000 francs.)

Samedi soir, vers cinq heures, une razzia du journal *l'Événement* a été faite par des agents de police, dans les kiosques du boulevard et sur les autres points de Paris. Il ne s'agit pas, assure-t-on, d'une poursuite judiciaire, mais simplement de la suppression de la vente sur la voie publique du numéro saisi. La mesure aurait été motivée par un article de M. Jules Vallés sur la retraite de MM. de Girardin, Duvernois et Vermorel.